



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 06 Décembre 2017

Date d'affichage : 06 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze Décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Carole RIBEIRO, Maire.

Présents : Estelle BIENAIMÉ, Sophie CLAISSE, Grégory COIGNOUX, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Annick OHLERT, Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK

Représentés : Laëtitia FOREST par Carole RIBEIRO, Michèle LAMBERT par Dominique LEBLOND

Absents : Sophie MENUS, Frédéric PIERRET

Secrétaire : Madame Sophie CLAISSE

La séance est ouverte à 19h30.

2017-121 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-122 - Commission des fêtes : procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2017.

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission des fêtes qui s'est tenue le 8 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-123 - Commission des travaux : procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2017.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission des travaux qui s'est tenue le 6 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-124 - Aisne Partenariat Voirie : programme 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite des subventions au titre du dispositif APV 2018 pour les travaux suivants :

NATURE DES TRAVAUX	APPELLATION ET N° DE LA VOIE	LONGUEUR	MONTANT DE L'OPÉRATION T.T.C.	MONTANT DE L'OPÉRATION H.T.
voirie	Rue de Foudrain VC n°1	225ml	104 448 €	87 040 €
voirie	Rue du Tour de Ville (trottoir + stationnement) VC n°14	345ml	35 868 €	29 890 €
			140 316 €	116 930 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage :

- à affecter ces travaux sur le budget communal 2018,
- à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-125 - Projet de travaux rue des Bois : demande d'étude à l'USEDA.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commission des travaux, lors de sa réunion du 6 décembre 2017, a décidé de programmer les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications de la rue des Bois d'ici la fin de la mandature.

Ces missions ayant été confiées à l'USEDA, il convient de solliciter officiellement cet organisme.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'USEDA pour la réalisation d'une étude concernant le projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications de la rue des Bois.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-126 - Budget principal : décision modificative n°5.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le budget comme suit :

Décision modificative n°5**Investissement****Dépenses**

- Chap. 20 - Art. 020 : dépenses imprévues : - 19 000 €
- Opération 1605
 - o Chap. 21 - Art. 2184 : mobilier : + 3 600.00 €
 - o Chap. 21 - Art. 2188 : autres immobilisations corporelles + 2 600.00 €
 - o Chap. 23 - Art. 2313 : constructions + 12 800.00 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-127 - Transfert d'un local dans l'actif des locaux commerciaux.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer le local situé 34 rue du Colonel Chépy, inscrit à l'actif du budget communal sous le numéro 309 au compte 2138 pour une valeur de 36 135.15 € vers l'actif du service annexe des locaux commerciaux.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-128 - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.

Madame le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts), ainsi que pour le service annexe de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les

crédits afférents au remboursement de la dette), pour le budget principal et le service annexe de l'assainissement.

- **PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Budget principal

Opération	Désignation	Article	BP 2017	Montant max (25%)
1707	Signalétique entrée / sortie agglo	2315	5 000.00 €	1 250.00 €
1705	Enfouissement réseaux rues de Vivaise + Tour de Ville	2041512	90 700.00 €	22 675.00 €
1309	Travaux éclairage public	2041512	47 201.10 €	11 800.27 €
1704	Parcours santé	2312	30 000.00 €	7 500.00 €
1107	Nouvelle mairie	2031	6 600.00 €	1 650.00 €
		2313	80 000.00 €	20 000.00 €
1706	Rénovation rue du Château	2315	66 700.00 €	16 675.00 €
1601	Accessibilité bâtiments communaux	2313	20 000.00 €	5 000.00 €
1604	Nouvelle cantine	2031	9 130.00 €	2 282.50 €
		2313	70 000.00 €	17 500.00 €
1605	Aménagement 36 rue du Col. Chépy	2031	7 850.00 €	1 962.50 €
		2313	130 000.00 €	32 500.00 €
				140 795.27 €

Budget annexe de l'assainissement

Opération	Désignation	Article	BP 2017	Montant max (25%)
1201	Etudes nouvelle STEP + AMO SEDA	203	77 046.00 €	19 261.50 €
1501	Travaux nouvelle STEP	2313	2 175 931.15 €	543 982.77 €
1702	DSP assainissement	203	12 280.00 €	3 070.00 €
				566 314.27 €

- **PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2018, aux opérations prévues.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-129 - Tarifs municipaux 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs municipaux de l'année 2018 comme présentés dans le document annexé à la délibération.

Un nouveau tarif a été ajouté pour la fourniture d'enveloppes.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-130 - Porte des ateliers municipaux : remboursement d'assurance.

Suite à l'accident survenu le 16 juin 2017, la porte sectionnelle des ateliers municipaux situés 18B rue du Colonel Chépy a été endommagée. La commune a sollicité son assurance communale, la SMACL, pour une indemnisation à hauteur des frais engagés, estimés à 4287.60 € TTC par l'entreprise NORALU. La SMACL a adressé à la commune un premier chèque de 2 990.70 euros en règlement d'un premier acompte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce règlement.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

Bourses scolaires communales 2017-2018.

Madame le rappelle la délibération du 13 novembre 2017 fixant les critères d'attribution de la bourse scolaire communale. A cette même date, le Conseil Municipal a demandé à 4 étudiants d'apporter la preuve de leur éligibilité :

- MAQUIN Maxime (2^{ème} année d'apprentissage)
- KRUKOWSKI Arthur (2^{ème} année d'apprentissage)
- MAQUIN Aurélie (étudiante salariée)
- MONNIER Alexandra (étudiante salariée)

Les intéressés ont été sollicités par courrier en date du 16 novembre et avaient jusqu'au 1^{er} décembre pour fournir les justificatifs. Aucune réponse n'est parvenue à la mairie dans les délais impartis. Ces 4 demandes sont donc rejetées.

Le montant total des bourses scolaires communales 2017/2018 s'élève donc à 8280€.

2017-131 - Rythmes scolaires à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Madame le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à déroger à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Mme le Maire précise que les parents d'élèves ont largement voté pour le rétablissement de la semaine de 4 jours (53 voix pour / 9 voix contre). Elle souligne que le retour de la semaine de 4 jours entrainera de facto la suppression des NAP avec des économies substantielles pour la commune.

Gilbert RICHARD souligne le caractère contre-productif de ce décret qui va à l'encontre des rythmes de l'enfant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les résultats de l'enquête menée auprès des parents d'élèves du 30 novembre au 7 décembre 2017,

Après avis du conseil d'école extraordinaire en date du 8 décembre 2017,

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	12	0	1	0

2017-132 - Renouvellement de la convention avec la S.P.A.

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune est tenue d'avoir une fourrière municipale pour accueillir les animaux errants ou en état de divagation sur son territoire. Cette obligation peut faire l'objet d'une délégation à un tiers dans le cadre d'un contrat de prestations de service.

Vu les articles L 211-11 et L 211-24 à L 211-26 du code rural et de la pêche maritime, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention à intervenir avec la SPA à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention ;
- S'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2018.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-133 - Questions diverses.

Vœux au personnel : ils auront lieu le vendredi 15 décembre à 17h30 en mairie.

Arbre de Noël : il se tiendra le samedi 16 décembre à 10h au Foyer rural.

Vœux : la date est fixée au samedi 13 janvier 2018 à 18h30 au Foyer rural.

Autodrome (question de M. SIMPHAL) : Madame le Maire précise que le projet a pris un léger retard suite à la modification du tracé. Le permis d'aménager sera déposé en 2018, suivi de l'enquête publique.

Inauguration des nouveaux locaux communaux (question de M. COIGNOUX) : la date n'est pas encore fixée mais le projet reste d'actualité.

Fibre optique (question de Gilbert Richard) : la commercialisation de la fibre interviendra au second semestre 2018.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Carole RIBEIRO



Le Secrétaire de séance.

Sophie CLAISSE